

	<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023</b>	
	<b>DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2023-12</b>	
	Nature de l'acte : 7.10 - Actes financiers divers	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

Le 31/05/2023 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 23/05/2023, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

**Présents :** CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

**Procuration :**

**Absent représenté :**

**Secrétaire de séance :** CAMPION Yves

#### 04 – REGIE DE RECETTE – SKI DE FOND

Suppression de la régie de recettes pour le paiement des redevances de ski de fond

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune possède une régie pour permettre l'encaissement des produits liés aux redevances de ski de fond.

Compte tenu des modifications intervenues suite à la réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics, il est préférable de reprendre tous les actes de régie suivant les modèles actualisés plutôt que de procéder par avenant.

Un acte constitutif de régie de recettes ski de fond sera créé par décision de Monsieur le Maire.

**Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,**

VU l'arrêté du 10 décembre 2011 constitutif d'une régie de recettes temporaire pour l'encaissement du produit des ventes de redevances ski,

VU la délibération du 24 avril 2019 portant modifications aux régies de recettes ski de fond et photocopies,

VU l'avenant à l'arrêté de décision du 26 avril 2019 portant institution d'une régie de recette pour le paiement des redevances de ski de fond,

VU la délibération en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire à créer des régies,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27/05/2023

**Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE**

- de supprimer la régie de recette pour le paiement des redevances de ski de fond
- d'autoriser Monsieur le Maire à créer une nouvelle régie pour le paiement des redevances de ski de fond

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

7.10 - Actes financiers divers

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 01/06/2023
- Affichée le 01/06/2023
- Certifiée exécutoire le 01/06/2023.

Le Maire



Pascal COURTOIS



Pascal COURTOIS

**Acte à classer****DEL2023-12**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-06-01T14-42-54.00 ( MI245396752 )**Identifiant unique de l'acte :** 001-210100350-20230531-DEL2023-12-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LE  
DES REDEVANCES DE SKI DE FOND**Date de décision :** 31/05/2023**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [DEL 2023-12 - suppression régie de recettes ski de fond.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 01/06/23 à 14:42

Par COURTOIS Pascal**Transmis**

Date 01/06/23 à 14:42

Par COURTOIS Pascal**Accusé de réception**

Date 01/06/23 à 14:48

